



Règlement Rallye Aventure

St Perdon



L'association des Petits Lutins organise le **samedi 1^{er} juin 2024** un rallye Aventure. Le parcours du rallye est déterminé en fonction des sites qui ont un intérêt géographique, historique et culturel à St Perdon et autour du village.

Le principe de ce rallye aventure est d'effectuer un parcours de manière ludique en mettant à contribution votre perspicacité, votre sens de l'observation, votre capacité à résoudre des énigmes et votre bonne humeur.

Ce n'est pas une course de vitesse ! Vous allez devoir gagner le maximum de points.

C'est un rallye adapté à tout le monde et pour tous les âges !

1- Conditions d'inscription

- Ce rallye est ouvert à tous : adhérent de l'association et non adhérents.
- Chaque voiture doit être en conformité et habilitée à circuler : CT à jour, cartes grise et verte valides.
- Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte.
- Le droit d'inscription est fixé à **15 € par voiture** (4 personnes maxi et 5 si famille avec enfants).
- Le nombre total de véhicules sera fixé à 28 véhicules soit un nombre de participants maximal s'élevant à 140 personnes.
- L'inscription n'est valide qu'après notre confirmation avec réception du bulletin d'inscription complété, du règlement du rallye, daté et signé, le tout accompagné du paiement (chèque bancaire libellé à l'ordre des petits lutins).

→ **Clôture des inscriptions le vendredi 4 mai 2024.**

2- Equipement à prévoir de votre côté :

- Une boussole (boussole du téléphone acceptée).
- Un pique-nique.
- Un téléphone portable pour vous joindre à tout moment.
- Une tenue confortable.

3- Déroulement du rallye

L'accueil des participants se fera à 9h15 sur le parking de la salle polyvalente de St Perdon. Il sera remis aux concurrents les documents suivants :

- Le livret du rallye avec les numéros utiles en cas d'urgence technique (ce ne sont pas des jokers, ils ne pourront pas vous aider sur le parcours) : Sophie au 06.72.03.88.80 et Florian au 06.58.11.24.37
- Un n° d'identification pour chaque véhicule participant.
- Une première enveloppe contenant les instructions et l'énigme vous permettant, une fois résolue, de prendre le départ.

4. Les étapes

A chaque étape, vous aurez des énigmes à résoudre en rapport avec le lieu où vous devez vous rendre (elles peuvent être sous forme de rébus, de défis ou autres...).

Des épreuves amusantes seront organisées afin de récupérer quelques précieux points pour monter dans le classement.

Attention à bien observer autour de vous chaque détail car à la fin du rallye des questions vous seront posées sur les différents lieux afin de récupérer des points ou d'en perdre ...

Une pause pique-nique de 45 minutes sera prise par tous les participants entre 12h45 et 13h30. Cette pause se fera sur le lieu où vous vous trouverez à 12h45.

5. Les points totalisés

A chaque étape, Les membres de la Rallye Team pointeront les équipages et vous feront passer des épreuves.

Le rallye n'est pas une course de vitesse. L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes.

En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés.

Le passeport du rallye devra être remis à l'arrivée aux organisateurs. La remise des prix se fera après contrôle et vérification de celui-ci et après comptage des points par les organisateurs.

6. Règles de conduite

Ce n'est pas une course de vitesse, aussi, les équipages doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en conformité avec la loi, (permis de conduire, assurances et véhicule en règle).

L'association décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir pendant la durée du rallye.

Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement et l'équipage devra aussitôt en informer les organisateurs par téléphone.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

7. Publicité

La participation au Rallye aventure implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve. De même, les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés sur le site de l'association ou sur le journal. (En cas de refus, nous le signaler).

8. Acceptation du Règlement

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement.

Mention « lu et approuvé » suivi de votre signature :